RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi







RAPPORT PROVISOIRE

CARACTERISTIQUES DES MENAGES

JUILLET 2024



Un Peuple - Un But - Une Foi







5° RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT, 2023 (RGPH-5, 2023)

RAPPORT PROVISOIRE

CHAPITRE IX: CARACTERISTIQUES DES MENAGES

Juillet 2024



Directeur général, Directeur de publication : Abdou DIOUF

Directeur des Statistiques démographiques et sociales
Directeur des Statistiques économique et de la Comptabilité nationales
Directeur des Systèmes d'Information et de la Diffusion
Directeur de l'Administration générale et des Ressources humaines
Directeur de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation
Directeur de l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse économique

Fatou DIOUF

Seydou DIENG

El Hadji Amara DOUMBOUYA

(ENSAE, Pierre NDIAYE) Agent Comptable (AC) Directeur à l'Action régionale

Coordonnateur de l'Unité de Mise en Œuvre du RGPH-5, 2023

Atoumane FALL Mamadou Ngalgou KANE Oumar FALL Hawa SAMBA Momath CISSE

Idrissa DIAGNE

Papa Amadou Moustapha NIANG Jean Rodrigue MALOU Jean Pierre Diamane BAHOUM

COOL	Coordination technique nationale					
Abdou DIOUF	Directeur technique Comité technique de Conception et d'Exécution (CTCE)					
Jean Pierre Diamane BAHOUM	Coordonnateur Unité de Mise en Œuvre du RGPH-5, 2023					
Papa Ibrahima Sylmang SENE	Conseiller technique du CTCE					
Atoumane FALL	Coordinateur du Comité de veille et d'Assurance qualité					
Ndeye Lala TRAVARE	Chef section conception, analyse et projections démographiques					
Papa Mabeye DIOP	Chef section cartographie censitaire et opérations de terrain					
Bourama MANE	Chef section Informatique, Traitement, Sécurisation bases de données					
Awa DIOP	Chef section sensibilisation et communication					
Aliou SEYE	Chef section ressources humaines					
Jean Rodrigue MALOU	Chef section coordination des activités régionales					
Babacar SEYE	Chef section finances et comptabilité					
Penda AMAR	Chef section administration et logistique					
El Hadji Malick GUEYE	Chef de section documentation, diffusion et archivage					
Moussa NDOYE	Chef section contrôle de gestion					

Coordination technique nationals

Comité de lecture et de validation

Chef section marché

Chef section audit interne

Chef section régie d'avances

Abdou DIOUF Direction technique Jean Pierre Diamane BAHOUM Coordination technique Papa Ibrahima Sylmang SENE Conseiller technique Mbaye FAYE Membre El Hadji Oumar SENGHOR Membre Macoumba DIOUF Membre Alain François DIATTA Membre Awa DIOP Membre Ndeye Lala TRAVARE Membre Papa Mabeye DIOP Membre Jean Rodrigue MALOU Membre El Hadji Malick GUEYE Membre Fodé DIEDHIOU Membre

Analystes du chapitre

Papa Mabeye DIOP Démographe (ANSD) Khadim DIOP Démographe (ANSD)



SOMMAIRE

CHAPITRE IX : CARACTERISTIQUES DES MENAGES	II
LISTE DES TABLEAUX	V
LISTE DES GRAPHIQUES	VI
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	VII
PRINCIPAUX INDICATEURS	VIII
INTRODUCTION	IX
IX.1. DÉFINITION DES CONCEPTS ET INDICATEURS	Х
IX.2. EVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES	XI
IX.3. TYPE DE MÉNAGE IX.3.1. MENAGES ORDINAIRES IX.3.2. MÉNAGES COLLECTIFS	XII XII XIII
IX.4. TAILLE DES MÉNAGES ORDINAIRES IX.4.1. TAILLE DES MÉNAGES ORDINAIRES ET RÉPARTITION SPATIALE	XIV XIV
IX.4.2. TAILLE DES MÉNAGES ORDINAIRES ET CARACTÉRISTIQUES DU CHEF DE MÉNAGE	XVI
IX.5. STRUCTURE DES MÉNAGES ORDINAIRES IX.5.1. STRUCTURE DES MÉNAGES ORDINAIRES	XXI XXI
IX.5.2. RÉPARTITION SPATIALE ET STRUCTURE DES MÉNAGES ORDINAIRES	XXII
IX.5.3. CARACTÉRISTIQUES DESCRIPTIVES DE LA STRUCTURE DES MÉNAGES ORDINAIRES	XXV
CONCLUSION	XXX



Liste des tableaux

Tableau IV 1 : Evamon de la qualité des variables	ΧI
Tableau IX-1 : Examen de la qualité des variables	— ´''
Tableau IX-2. : Répartition des ménages par type	XII
Tableau IX-4. : Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence selon le sexe du chef de ménage	XII
Tableau IX-5. : Répartition de la population des ménages ordinaires par milieu de résidence et par région se	lon
le sexe du chef de ménage	_ XIII
Tableau IX-6. : Répartition des ménages collectifs par type selon le milieu de résidence	_ XIII
Tableau IX-7. : Répartition de la population des ménages collectifs par type de ménage selon le sexe et le m	ilieu
	_ XIV
Tableau IX-8. : Répartition de la taille moyenne des ménages ordinaires par région selon le milieu de résider	nce
	XV
Tableau IX-9. : Taille moyenne des ménages par milieu de résidence et par région selon le sexe du chef de	
ménage	_ XVI
Tableau IX-10. : Taille moyenne des ménages par groupe d'âge selon le sexe du chef de ménage	_XVII
Tableau IX-11. : Taille moyenne des ménages par niveau d'instruction du chef de ménage selon le sexe	XX
Tableau IX-12. : Répartition (%) des ménages par sexe du chef de ménage et par région selon le type	XXIV
Tableau IX-13. : Répartition (%) des ménages par sexe du chef de ménage et par état matrimonial selon le t	уре
de ménage	XXIX



Liste des graphiques

Graphique IX-1 : Taille moyenne des ménages selon la région et le milieu de résidence	XVI
Graphique IX-2 : Taille moyenne des ménages selon l'âge et le sexe du chef de ménage	XVIII
Graphique IX-3 : Taille moyenne des ménages selon l'état matrimonial et le sexe du chef de ménage	
Graphique IX-4 : Taille moyenne des ménages selon le niveau d'instruction et le sexe du chef de ménage	XX
Graphique IX-5 : Taille du ménage selon la situation par rapport à l'occupation du chef de ménage	XXI
Graphique IX-6 : Répartition (%) des ménages par type et sexe du chef de ménage	XXII
Graphique IX-7 : Répartition (%) des ménages selon le type par milieu de résidence et sexe du chef de mér	nage XXIII
Graphique IX-8 : Proportion des ménages ayant un chef de ménage de sexe masculin selon le type par grad'âge	– oupe XXVI
Graphique IX-9 : Proportion des ménages ayant un chef de ménage de sexe féminin selon le type par grou	pe
d'âge	XXVII
Graphique IX-10 : Répartition (%) des ménages dirigés par un chef de ménage de sexe masculin selon le ty	rpe et
par niveau d'instruction	XXVIII
Graphique IX-11 : Répartition (%) des ménages dirigés par un chef de ménage de sexe féminin selon le typ	e et
par niveau d'instruction	XXVIII



Résumé exécutif

Les résultats du cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) montrent que sur les 2 059 855 ménages que compte le Sénégal, 2 045 436 sont des ménages ordinaires, soit 99,3%, le reste étant des ménages collectifs. Ils abritent 17 683 038 résidents (97,5%) dont près d'un ménage sur quatre (24,5%) est dirigé par une femme. Cependant, parmi les femmes chefs de ménages, 78,1% résident en milieu urbain.

La taille moyenne des ménages ordinaires est de 9 individus. Elle varie selon le milieu de résidence avec 8 individus par ménage en milieu urbain contre 11 individus par ménage en milieu rural.

Les ménages ordinaires les plus peuplés se trouvent dans la région de Sédhiou, avec une taille moyenne de 12 individus.

Les ménages dirigés par un chef âgé d'au moins 50 ans ont des effectifs plus élevés. En effet, la taille moyenne de ces ménages dépasse la moyenne de 9 individus (moyenne national).

Les ménages qui enregistrent les nombres d'individus les plus élevés sont ceux dirigés par un chef de ménage homme en situation de polygamie

La population des ménages collectifs est de 431 473, répartie dans 14 419 ménages. Plus de la moitié des ménages collectifs sont des daaras traditionnels (59,3 %), dont 56,4% résident en milieu rural.

Les résultats du RGPH-5 montrent des disparités dans la structure des ménages au Sénégal. Les ménages de type élargi sont la forme de ménage la plus répandue, ils concernent (6) ménages sur (10). Ce type de ménage, plus répandu en milieu rural (72,5%), est majoritairement dirigé par un homme (74,7%). La forme de ménage nucléaire vient en deuxième position avec 17,8% des ménages ordinaires.



Principaux indicateurs

Intitulé de l'indicateur	ntitulé de l'indicateur Niveau de l'indicateur						
Caractéristiques des ménages	Urbain	Rural	National				
Nombre de ménages ordinaires							
Nombre de ménages ordinaires	1 280 553	764 883	2 045 436				
Types de ménage							
Proportion des ménages ordinaires	99,4%	99,1%	99,3%				
Proportion des ménages collectifs	0,6%	0,9%	0,7%				
Taille moyenne des ménages ordinaires							
Taille moyenne des ménages ordinaires	7,6	10,8	8,8				
Typologie des ménages							
Proportion de "Ménage isolé"	10,3%	3,0%	7,6%				
Proportion de "Ménage monoparental"	5,7%	2,9%	4,6%				
Proportion de "Ménage nucléaire"	19,1%	15,7%	17,8%				
Proportion de "Ménage élargi"	55,4%	72,5%	61,8%				
Proportion de "Ménage composite"	9,5%	5,8%	8,1%				
Caractéristiques des chefs de ménages							
Proportion de ménages dirigés par une femme	30,6%	14,4%	24,5%				



INTRODUCTION

L'objet de ce chapitre est de présenter les caractéristiques sociodémographiques des ménages ordinaires et collectifs. Il porte essentiellement sur l'analyse de la taille et de la structure des ménages. Cependant, la répartition des ménages ordinaires (99,3%) et collectifs (0,7%) n'a pas évolué entre le RGPH-5 et le RGPHAE de 2013. Par ailleurs, la proportion de la population des ménages ordinaires a légèrement baissé entre le RGPHAE de 2013 (98%) et le RGPH-5 de 2023 (97,5%). Ainsi, le RGPH-5 de 2023 a dénombré 2 059 855 ménages (ordinaires et collectifs) contre 1 618 362 au RGPHAE de 2013, soit une augmentation de 21,4% en 10 ans.

L'intérêt de mettre en avant certaines caractéristiques individuelles du chef de ménage, relève de l'importance de l'autorité et de la responsabilité que celui-ci exerce et assume en prenant les décisions importantes concernant le ménage et ses membres pris individuellement. L'autre aspect, non moins essentiel, c'est son rôle de principal pourvoyeur de revenus pour la satisfaction des besoins fondamentaux du ménage. Dans cette position, il décide de l'utilisation des moyens dont dispose le ménage en opérant des choix pour assurer un niveau de vie donné à ses membres. A ce titre, les caractéristiques du chef de ménage reflètent d'une certaine manière celles du ménage qu'il dirige.

Pour traiter cette thématique, l'analyse s'intéresse d'abord aux définitions des concepts et indicateurs et aux différentes caractéristiques de ces ménages (la typologie, la taille et la composition). L'analyse sera abordée par rapport à un certain nombre de caractéristiques propres aux chefs de ménages notamment : âge, sexe, lieu de résidence, niveau d'instruction, etc.



IX.1. DÉFINITION DES CONCEPTS ET INDICATEURS

Ménage ordinaire: un ménage est défini généralement comme étant un groupe de personnes, apparentées ou non, qui vivent ensemble sous le même toit et mettent en commun tout ou une partie de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins essentiels, notamment le logement et la nourriture.

Ces personnes appelées membres du ménage, prennent généralement leurs repas en commun et reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne, le chef de ménage (CM).

Dans nos langues nationales, les notions de "ndieul" en Wolof, "ngaak" en Sérère, "hirandé" en Toucouleur, «Niakhamé» en Soninké, "Siitik" ou « Fousil » ou « Sinkamé » en Diola et «Sinkiro» en Manding, rendent fidèlement le sens du concept de ménage.

L'appartenance à un ménage dépend également de la durée de résidence. En effet, toute personne ayant passé au moins 6 mois ou qui en a l'intention, est considérée comme membre du ménage.

Chef de ménage: c'est une personne (membre du ménage) reconnue comme telle par les autres membres du ménage. Cette personne peut être désignée sur la base de l'âge (le plus âgé), du sexe (généralement, mais pas nécessairement de sexe masculin), du statut économique (personne en charge du ménage), ou pour d'autres raisons. Il n'y a généralement pas de problèmes à désigner cette personne. Le chef de ménage est une personne de référence du ménage.

Ménage collectif: un ménage collectif est un groupe de personnes qui, pour des raisons extra familiales notamment professionnelles, de santé, scolaires, confessionnelles, de privation de liberté, vivent ensemble dans un établissement ou une institution spécialisée. Le statut administratif ou juridique de ces institutions ou établissements exige de toute personne étrangère à l'institution, une autorisation spéciale des responsables, avant d'y mener une activité quelconque, y compris le recensement.

A la différence des ménages ordinaires, la notion de chef de ménage n'est pas utilisée pour les ménages collectifs, mais on parle plutôt de responsable.

Population résidente : c'est la population habituellement installée sur le territoire national et qui sert de base pour toute planification de développement.

Taille moyenne des ménages : elle représente le nombre moyen d'individus par ménage

Ménage isolé : un ménage isolé est constitué d'une seule personne ;

Ménage nucléaire : un ménage nucléaire est composé du couple avec ou sans enfants ;

Nucléarisation : Famille étroite constituée de la mère, du père et des enfants ;

Ménage monoparental : il est une forme particulière de ménage nucléaire qui regroupe le chef de ménage et ses enfants ;



Monoparentalité: La monoparentalité est un état dans lequel une personne assume seul la responsabilité de chef de ménages et ses enfants. Ce terme est souvent utilisé pour décrire la situation dans laquelle un parent, qu'il s'agisse d'un père ou d'une mère, élève seul ses enfants sans la présence de l'autre, que ce soit en raison du divorce, de la séparation, du décès ou d'autres circonstances.

Ménage élargi : il est composé du noyau familial et d'autres personnes avec ou sans lien de parenté avec le chef de ménage (CM) ;

Ménage composite: un ménage composite désigne les ménages sans noyau familial, autrement dit, ceux composés de personnes n'ayant pas forcément un lien de parenté avec le chef de ménage.

IX.2. EVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES

L'évaluation de la qualité des données consiste en une appréciation des variables d'analyse par rapport aux questions posées lors du dénombrement et en fonction des taux de non-réponse) y afférents. Les taux de non réponse des variables retenues pour l'étude permettent de déceler les erreurs éventuelles qui peuvent entacher la fiabilité des résultats issus des analyses. En effet, un taux de non réponse supérieur à 10%, affecte sensiblement la précision des indicateurs, Ainsi, pour qu'une variable soit retenue, il faut que son taux de non-réponse soit relativement faible (c'est-à-dire inférieur à 10%).

La proportion de non-réponse permet de mesurer la couverture statistique des variables considérées et d'apprécier le degré de compréhension des questions, aussi bien par les agents recenseurs que la population à propos des variables (type de ménage, type de ménage collectif et lien de parenté avec le chef de ménage). Pour ce faire, un tri-à-plat de toutes ces variables d'analyse est réalisé et si la compréhension de ces acteurs susmentionnés est bonne, une faible proportion de non déclarés sur ces variables est enregistrée.

Le tableau ci-dessous rend compte des taux de non-réponse pour chacune des variables d'analyse utilisées dans ce rapport. Il ressort de l'évaluation de leur complétude que toutes les variables sont bien couvertes. En effet, toutes les cibles et catégories concernées ont répondu aux questions. Ainsi, il n'existe pas de valeurs manquantes pour l'ensemble des variables d'analyse.

Tableau IX-1 : Examen de la qualité des variables

	ableau IX-1 . Examen de la quante des variables						
N° d'ordre	Libellé de la variable	Nom de variable (a) (b) Cas manquants		(c) Taux de valeurs manquantes (%)			
1.	Type de ménage ordinaire	A11	2 045 436	0	0%		
2.	Type de ménage collectif	A11a	431 473	0	0%		
3.	Lien de parenté avec le chef de ménage	B04	17 683 038	0	0%		

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

NB : Le taux de systèmes manquants est calculé par : c = [b/(a+b)]*100



IX.3. TYPE DE MÉNAGE

Il existe deux types de ménages au Sénégal : les ménages ordinaires et les ménages collectifs. L'analyse des données du cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) porte exclusivement sur la population résidente (des ménages ordinaires et collectifs) qui est la population habituellement installée sur le territoire national et qui sert de base pour toute planification de développement. En effet, 99,3% des ménages sont de type ordinaire, contre 0,7% pour les ménages collectifs.

Tableau IX-2. : Répartition des ménages par type

Type de ménage	Effectif	Pourcentage
Ordinaire	2 045 436	99,3
Collectif	14 419	0,7
Total	2 059 855	100,0

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

IX.3.1. MENAGES ORDINAIRES

La population du Sénégal vit essentiellement dans les ménages ordinaires. Les données montrent que 17 683 038 habitants recensés résident dans 2 045 436 ménages ordinaires, ce qui représente 99,3% des ménages, dont 62,6 % sont installés en milieu urbain contre 37,4 % en milieu rural.

Sur les 2 045 436 ménages ordinaires dénombrés, 501 372 sont dirigés par des femmes, soit près d'un ménage sur quatre (24,5%). La proportion de femmes chefs de ménage est variable d'un milieu de résidence à l'autre. En milieu urbain, trois ménages sur dix (30,6%) sont dirigés par une femme alors que cette proportion est plus faible en milieu rural (14,3 %). Cependant, pour les hommes, ils dirigent 75,5% des ménages dont 57,6% résident en milieu urbain, contre 51,8% au dernier recensement (RGPHAE de 2013). Concernant les chefs de ménage de sexe féminin, bien que minoritaires dans l'ensemble, elles résident essentiellement en milieu urbain (78,1%).

Tableau IX-3. : Répartition des ménages ordinaires par milieu de résidence selon le sexe du chef de ménage

Milieu de résidence	Sexe du chef de ménage				Ensemble	
	Maso	ulin	Féminin		LIISCIIIL	, ic
residence	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Urbain	888 820	69,4	391 733	30,6	1 280 553	62,6
Rural	655 244	85,7	109 639	14,3	764 883	37,4
Total	1 544 064	75,5	501 372	24,5	2 045 436	100

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

En ce qui concerne la population des ménages ordinaires, l'effectif des femmes domine et constituent 50,2% au niveau national. En milieu rural, les hommes sont un peu plus nombreux (avec 50,3%) tandis que les femmes sont plus représentatives en milieu urbain (avec 50,7%). Dans toutes les régions, il n'y a pas une grande différence entre l'effectif de la population masculine et celle féminine des ménages ordinaires, sauf pour les régions de Kédougou, de Diourbel et Ziguinchor avec respectivement 53,5%, 52,0% et 51,2% pour les hommes.

Tableau IX-4. : Répartition de la population des ménages ordinaires par milieu de résidence et par région selon le sexe du chef de ménage

Contexte de	Sexe du chef de ménage								
résidence	Homme	Pourcentage	Femme	Pourcentage	Ensemble	Pourcentage			
	Milieu de résidence								
Rural	4 084 573	50,3	4 038 781	49,7	8 123 353	100,0			
Urbain	4 689 913	49,3	4 820 326	50,7	9 510 239	100,0			
National	8 774 486	49,8	8 859 106	50,2	17 633 593	100,0			
			Région						
Dakar	1 961 035	49,9	1 971 968	50,1	3 933 002	100,0			
Ziguinchor	310 815	51,2	296 552	48,8	607 367	100,0			
Diourbel	963 193	48,0	1 042 994	52,0	2 006 187	100,0			
Saint-Louis	580 364	49,7	586 952	50,3	1 167 316	100,0			
Tambacounda	489 287	50,5	480 124	49,5	969 411	100,0			
Kaolack	639 871	49,4	654 940	50,6	1 294 810	100,0			
Thiès	1 209 281	50,2	1 200 205	49,8	2 409 486	100,0			
Louga	537 430	49,0	558 958	51,0	1 096 388	100,0			
Fatick	440 899	49,5	450 146	50,5	891 045	100,0			
Kolda	460 966	50,9	445 532	49,1	906 498	100,0			
Matam	392 638	49,5	401 144	50,5	793 782	100,0			
Kaffrine	393 719	49,7	399 212	50,3	792 930	100,0			
Kédougou	129 031	53,5	111 926	46,5	240 957	100,0			
Sédhiou	290 908	50,7	282 949	49,3	573 857	100,0			
Total	8 799 436	49,8	8 883 603	50,2	17 683 038	100,0			

IX.3.2. MÉNAGES COLLECTIFS

Le Sénégal compte 14 419 ménages collectifs, ce qui représente 0,7% de l'ensemble des ménages du pays. Plus de la moitié des ménages collectifs sont des daaras traditionnels (59,3 %), dont les 56,4% résident en milieu rural.

Tableau IX-5. : Répartition des ménages collectifs par type selon le milieu de résidence

Types de ménages collectifs		Milieu de résidence					
		Urbain		Rural			
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	National		
Caserne	215	3,0	231	3,2	446		
Internat	1 044	14,4	547	7,6	1 591		
Couvent/Monastère	22	0,3	19	0,3	41		
Hôtel/Auberge/Motel/Résidence	61	0,8	78	1,1	139		
Etablissement pénitentiaire	35	0,5	13	0,2	48		
Structure d'encadrement des personnes handicapées	2	0,0	1	0,0	3		
Hôpitaux/Centres de santé/Clinique	53	0,7	32	0,4	85		
Daara Traditionnel	3 729	51,6	4 825	67,1	8 554		
Daara moderne	400	5,5	497	6,9	897		
Orphelinat	14	0,2	6	0,1	20		
Chantier temporaire	66	0,9	36	0,5	102		
Campements/Sites/Abris provisoires	21	0,3	12	0,2	33		
Campements touristiques	4	0,1	24	0,3	28		
Résidence diplomatique	15	0,2	14	0,2	29		
Résidence d'étudiants	406	5,6	45	0,6	451		
Autres à préciser	1 144	15,8	808	11,2	1 952		
Total	7 231	50,1	7 188	49,9	14 419		

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

Au total, 2,4 % (431 473) de la population résident dans des ménages collectifs. Un peu plus de la moitié des ménages collectifs (50,1%) se situent en milieu urbain. Les daaras traditionnels enregistrent le nombre de résidents le plus important avec 268 720 pensionnaires, soit 60,3%. Cette situation peut être expliquée par l'influence de l'éducation coranique dans notre pays.

Tableau IX-6. : Répartition de la population des ménages collectifs par type de ménage selon le sexe et le milieu

Type de ménage collectif	Uı	rbain	Rural		National
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	
Caserne	15 292	69,3	6 779	30,7	22 071
Internat	45 730	64,0	25 715	36,0	71 445
Couvent/Monastère	217	52,7	195	47,3	412
Hôtel/Auberge/Motel/Résidence	456	60,3	300	39,7	756
Etablissement pénitentiaire	9 264	94,4	546	5,6	9 810
Structure d'encadrement des	44	42,3	60	57,7	104
personnes handicapées	44	42,3	00	57,7	104
Hôpitaux/Centres de santé/Clinique	653	82,3	140	17,7	793
Daara Traditionnel	114 383	42,6	154 337	57,4	268 720
Daara moderne	13 164	51,9	12 214	48,1	25 378
Orphelinat	416	78,6	113	21,4	529
Chantier temporaire	345	49,5	352	50,5	697
Campements/Sites/Abris provisoires	232	72,5	88	27,5	320
Campements touristiques	9	6,1	138	93,9	147
Résidence diplomatique	76	48,1	82	51,9	158
Résidence d'étudiants	9 931	65,9	5 125	34,1	15 056
Autres à préciser	6 719	44,6	8 358	55,4	15 077
Total	216 931	50,3	214 542	49,7	431 473

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

IX.4. TAILLE DES MÉNAGES ORDINAIRES

IX.4.1. TAILLE DES MÉNAGES ORDINAIRES ET RÉPARTITION SPATIALE IX.4.1.1. Milieu de résidence

Selon les résultats du RGPH-5, le Sénégal compte 2 045 436 ménages ordinaires caractérisés par une taille moyenne assez élevée (9 individus). Elle est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain, soit respectivement 11 et 8 individus. La taille moyenne des ménages ordinaires a augmenté d'un point par rapport au dernier recensement (RGPHAE de 2013) où elle était de 8 individus.

Selon le milieu de résidence, un écart similaire d'une unité est noté entre le milieu rural et le milieu urbain comparé au dernier recensement (RGPHAE de 2013) où la taille était respectivement de 10 et 7 individus. La taille du ménage ordinaire présente des disparités à l'intérieur de la région selon le milieu de résidence. En effet, les tailles les plus élevées sont enregistrées dans le milieu rural des régions de Tambacounda, Sédhiou et Kaolack, avec plus de 12 personnes en moyenne par ménage ordinaire. Par contre, les tailles les moins élevées sont notées dans le milieu urbain de Dakar et Ziguinchor avec moins de 7 personnes en

moyenne par ménage ordinaire. Le tableau suivant donne la répartition de la taille des ménages ordinaires par région selon le milieu de résidence.

Tableau IX-7. : Répartition de la taille moyenne des ménages ordinaires par région selon le milieu de résidence

Dánian		Milieu de résidence					
Région	Urbain	Rural	Ensemble				
Dakar	6,3	-	6,3				
Ziguinchor	6,7	7,4	7,0				
Diourbel	10,0	11,7	10,6				
Saint-Louis	8,4	8,9	8,7				
Tambacounda	8,8	12,6	11,3				
Kaolack	8,7	12,4	10,7				
Thiès	8,1	11,1	9,2				
Louga	9,0	9,3	9,2				
Fatick	8,4	10,9	10,2				
Kolda	9,2	11,5	10,6				
Matam	11,5	11,5	11,5				
Kaffrine	9,6	11,5	11,1				
Kédougou	7,4	8,3	8,0				
Sédhiou	10,1	12,5	11,9				
Total	7,6	10,8	8,8				

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

IX.4.1.2. Région de résidence

La taille du ménage varie selon la région de résidence. En effet, les ménages ordinaires les plus peuplés se trouvent dans la région de Sédhiou, avec une taille moyenne de 12 individus, suivie des régions de Matam, Tambacounda, Kaffrine, Kaolack, Diourbel et Kolda où la taille moyenne des ménages ordinaires tourne autour de 11 individus. Par contre, la région de Dakar compte les ménages ordinaires les moins peuplés, avec 6 individus en moyenne par ménage. Globalement, pour toutes les régions, les ménages ruraux sont de taille plus grande que ceux des zones urbaines, sauf la région de Matam. Cet écart est plus important dans les régions de Tambacounda, Diourbel, Kaolack, Thiès, Fatick, Sédhiou et Kolda, avec une différence de 2 individus. Le graphique suivant donne la taille moyenne des ménages selon la région et le milieu de résidence.

14,0 11,5 12,6 12,4 12,5 11.9 11,5 11,1 11,7 11,5 11,5 12,0 10,9 __10,2 10,010,6 10,7 10,8 10.6 9.3 10, 9,2 9,0 | 9,2 10,0 8,3 8,4 | 8,7 8,8 8,0 6,3 6,3 6,7,47,0 8,0 6,0 4,0 2,0 0,0 saint louis Diourbel Thies longs ■ Urbain ■ Rural ■ Total

Graphique IX-1: Taille moyenne des ménages selon la région et le milieu de résidence

IX.4.2. TAILLE DES MÉNAGES ORDINAIRES ET CARACTÉRISTIQUES DU CHEF DE MÉNAGE

IX.4.2.1. Sexe

La répartition de la taille moyenne des ménages par milieu de résidence et par région selon le sexe du chef de ménage (Tableau 8) fait apparaître des disparités. En effet, la taille des ménages dirigés par des hommes est supérieure à celle des ménages dirigés par des femmes. Cette situation est observée dans toutes les régions, sauf la région de Dakar où les tailles sont presque similaires.

Pour les ménages dirigés par les hommes, la région de Sédhiou a la taille la plus élevée (12 en moyenne). Chez les chefs de ménage de sexe féminin, cette taille est plus grande dans la région de Matam, où elle est estimée à 10 individus. Pour les hommes, la taille des ménages la plus petite est observée dans la région de Dakar, avec 6 individus. Concernant les femmes, la taille la plus faible se trouve dans les régions de Ziguinchor et Kédougou avec 6 individus.

Tableau IX-8. : Taille moyenne des ménages par milieu de résidence et par région selon le sexe du chef de ménage

Contexte de	Sexe du che	Ensemble					
résidence	Masculin	Masculin Féminin					
	Milieu de résidence						
Urbain	7,7	7,2	7,6				
Rural	11,3 8,1		10,8				
		Région					
Dakar	6,2	6,5	6,3				
Ziguinchor	7,2	6,4	7,0				
Diourbel	11,2	8,8	10,6				
Saint-Louis	8,9	7,9	8,7				



Contexte de	Sexe du che	Ensemble	
résidence	Masculin	Féminin	Ensemble
Tambacounda	11,8	8,1	11,3
Kaolack	11,4	8,3	10,7
Thiès	9,6	7,9	9,2
Louga	9,6	7,7	9,2
Fatick	10,9	7,6	10,2
Kolda	11,0	7,4	10,6
Matam	12,0	9,9	11,5
Kaffrine	11,4	8,3	11,1
Kédougou	8,3	6,4	8,0
Sédhiou	12,4	8,1	11,9
Ensemble	9,2	7,4	8,8

IX.4.2.2. Age

Les résultats du RGPH-5 (Tableau 9 et graphique 9.2) montrent que, peu importe le sexe, plus l'âge du chef de ménage est élevé, plus la taille du ménage est importante. Cette taille varie en moyenne entre 4 et 13 individus. Comparée avec les résultats du dernier recensement (RGPHAE-2013), une augmentation d'un point est constatée par rapport à la valeur minimale et de deux points par rapport à celle maximale (3 et 11 individus).

Les ménages les plus peuplés sont ceux dirigés par des chefs de ménage âgés de 80 ans et plus, soit 13 personnes en moyenne ; avec une moyenne de 14 individus pour ceux dirigés par les hommes et 10 pour ceux dirigés par les femmes.

Les ménages dirigés par un chef âgé d'au moins 50 ans, ont une taille plus élevée. En effet, la taille moyenne de ces ménages dépasse la moyenne nationale (9 individus par ménage). La même situation est observée quel que soit le sexe du chef de ménage. Les tailles moyennes de ménages les plus faibles sont enregistrées chez les chefs de ménage de moins de 35 ans, avec moins de 6 individus par ménage pour les deux sexes.

Cependant, la taille moyenne des ménages dirigés par un homme varie entre 4, chez les chefs de ménage de la tranche d'âge 20-24 ans, et plus de 10 individus, chez les chefs de ménage âgés de plus de 50 ans. Tandis que pour les ménages dirigés par une femme, elle varie de 4, chez les 20-24 ans, à plus de 7 individus chez les chefs de ménage âgés de plus de 50 ans.

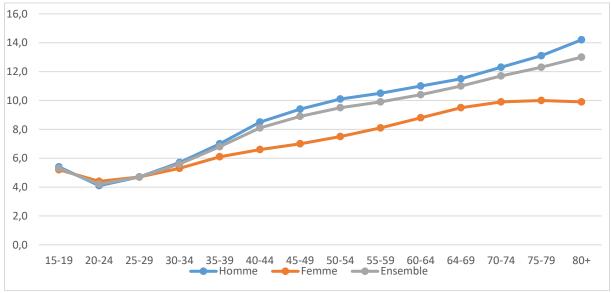
Tableau IX-9. : Taille moyenne des ménages par groupe d'âge selon le sexe du chef de ménage

Graupas d'âga	Sexe du chef de ménage					
Groupes d'âge	Homme	Femme	Ensemble			
15-19	5,4	5,2	5,3			
20-24	4,1	4,4	4,2			
25-29	4,7	4,7	4,7			
30-34	5,7	5,3	5,6			
35-39	7,0	6,1	6,8			
40-44	8,5	6,6	8,1			
45-49	9,4	7,0	8,9			



Groupes d'âge	Sexe du chef de ménage					
	Homme	Femme	Ensemble			
50-54	10,1	7,5	9,5			
55-59	10,5	8,1	9,9			
60-64	11,0	8,8	10,4			
64-69	11,5	9,5	11,0			
70-74	12,3	9,9	11,7			
75-79	13,1	10,0	12,3			
80+	14,2	9,9	13,0			
Total	9,2	7,4	8,8			

Graphique IX-2: Taille moyenne des ménages selon l'âge et le sexe du chef de ménage



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

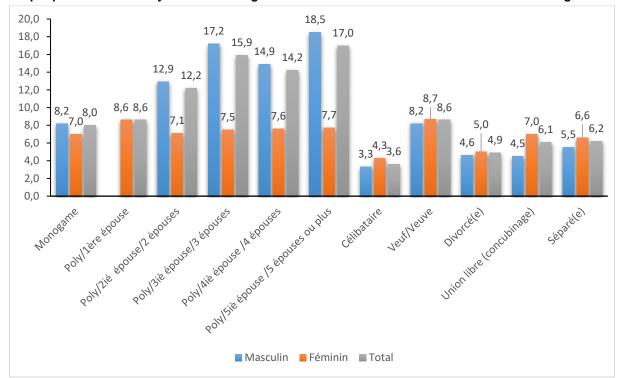
IX.4.2.3. Etat matrimonial

La taille des ménages varie selon la situation matrimoniale du chef de ménage et le sexe. Les ménages qui enregistrent les effectifs les plus élevés sont ceux dirigés par un chef de ménage homme en situation de polygamie. En effet, plus le nombre d'épouses en co-résidence du chef de ménage est important, plus grande est sa taille du ménage. La taille de ces ménages varie en moyenne entre 12 et 17 individus, selon le nombre d'épouses.

Toutefois, une légère différence est notée chez les femmes chefs de ménage mariées quel que soit le régime matrimonial (monogame ou polygame). En effet, leur taille moyenne tourne autour de 8 individus. Les hommes monogames chefs de ménage ont une taille moyenne de ménages de 8 individus.

Ainsi, les ménages dirigés par un célibataire comptent 4 individus en moyenne, contre 6 individus lorsque le chef de ménage est en concubinage ou séparé.

Par ailleurs, les ménages ayant comme chef veuf/veuve ont une taille moyenne de 9, s'approchant un peu de ceux des mariés monogames. Pour les chefs de ménages divorcés, la taille moyenne est de 6 individus. Il est observé que ceux dirigés par des femmes ont en moyenne une taille supérieure à ceux dirigés par des hommes, qu'ils soient célibataires, veufs, divorcés ou en union libre.



Graphique IX-3 : Taille moyenne des ménages selon l'état matrimonial et le sexe du chef de ménage

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

IX.4.2.4. Niveau d'instruction

La taille du ménage varie avec le niveau d'instruction du chef de ménage quel que soit le sexe (Tableau 10 et graphique 9.4). Plus le niveau d'instruction du chef de ménage est élevé, plus la taille de son ménage est faible. Elle passe de 10 individus, chez les chefs de ménage non instruits, à 6 chez ceux de niveau supérieur.

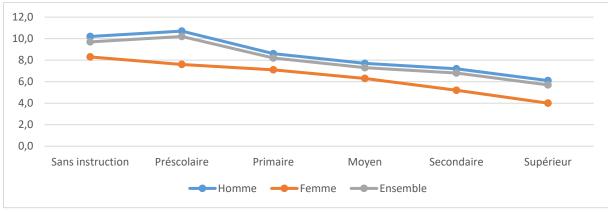
Pour les chefs de ménage de sexe féminin, la taille moyenne varie de 8 individus, pour les sans niveaux, à 4 pour ceux ayant un niveau supérieur. La même situation e est observée chez les chefs de ménage de sexe masculin; la taille moyenne passe de 10 individus pour les hommes qui n'ont aucun niveau à 6 pour les hommes de niveau supérieur.

Avec un même niveau d'instruction, les hommes chefs de ménage ont des tailles de ménages plus élevées que leurs homologues femmes. L'écart est plus élevé pour les ménages dirigés par des chefs de ménage de niveaux secondaire et supérieur, où il est de 2 individus. Par contre, pour les autres niveaux, l'écart est en moyenne d'un individu.

Tableau IX-10. : Taille moyenne des ménages par niveau d'instruction du chef de ménage selon le sexe

Niveau d'instruction	Sexe du chef de ménage					
Niveau a mstruction	Homme	Femme	Ensemble			
Sans instruction	10,2	8,3	9,7			
Préscolaire	10,7	7,6	10,2			
Primaire	8,6	7,1	8,2			
Moyen	7,7	6,3	7,3			
Secondaire	7,2	5,2	6,8			
Supérieur	6,1	4,0	5,7			
Total	9,2	7,4	8,8			

Graphique IX-4: Taille moyenne des ménages selon le niveau d'instruction et le sexe du chef de ménage

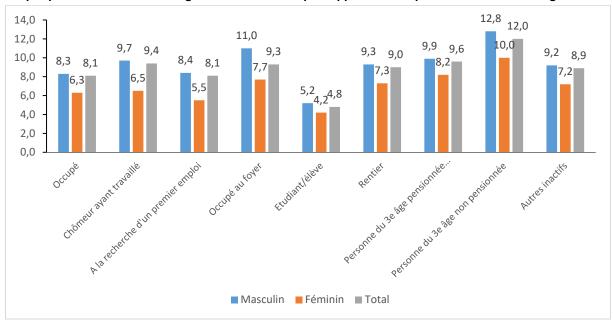


Source: ANSD. RGPH-5, 2023

IX.4.2.5. Occupation

L'analyse de la taille des ménages par rapport à l'occupation du chef montre que les ménages dirigés par une personne du 3ème âge ont plus d'individus. La taille moyenne de ces ménages est supérieure à 10 individus. Par contre, les ménages dirigés par un étudiant ou élève ont moins d'individus, 5 personnes en moyenne y vivent, suivis des ménages dirigés par les personnes occupées ou à la recherche d'un premier emploi, où 8 individus vivent en moyenne.

Par ailleurs, les personnes occupées et les chômeurs ayant déjà travaillé, les femmes occupées au foyer, les rentiers et les autres inactifs dirigent des ménages de 9 individus en moyenne (graphique 9.5).



Graphique IX-5: Taille du ménage selon la situation par rapport à l'occupation du chef de ménage

IX.5. STRUCTURE DES MÉNAGES ORDINAIRES

IX.5.1. STRUCTURE DES MÉNAGES ORDINAIRES

Les résultats du RGPH-5 (graphique 9.6) montrent des disparités dans la structure des ménages. Au Sénégal, les ménages élargis sont les formes de ménages les plus répandues, et concernent 6 ménages sur 10. Ils sont suivis des ménages nucléaires qui représentent 17,8% des ménages. La forme de ménage monoparental est moins fréquente, elle ne représente que 4,6 % des ménages.

Quel que soit le sexe du chef de ménage, les ménages élargis restent les plus fréquents au Sénégal. Ces derniers concernent 62,6 % des ménages dirigés par un homme et 59,3 % de ceux dirigés par une femme. Une baisse importante de la proportion de ménages élargis dirigés par une femme est constatée, passant de 70,1 % au dernier recensement du RGPHAE de 2013 à 59,3% en 2023.

Les ménages monoparentaux et les ménages composites dirigés par une femme représentent respectivement 15,6% et 12,1%. Ils constituent les ménages les plus répandus dirigés par une femme après les ménages élargis.

En revanche, les ménages nucléaires et les ménages isolés, dirigés par une femme sont moins fréquents. Ils représentent respectivement 6,8% et 6,2% des ménages dirigés par une femme.

En ce qui concerne les ménages dirigés par un homme, le ménage nucléaire est observé pour un ménage sur quatre. Les ménages isolés, composites et monoparentaux quant à eux, constituent les moins fréquents, avec respectivement 6,8%, 8,1% et 1,1%.

Graphique IX-6: Répartition (%) des ménages par type et sexe du chef de ménage

IX.5.2. RÉPARTITION SPATIALE ET STRUCTURE DES MÉNAGES ORDINAIRES IX.5.2.1. Milieu de résidence

Les ménages élargis sont les plus représentés et sont plus fréquents en milieu rural avec près de trois ménages sur quatre (72,5%) qu'en milieu urbain (55,4%). Les ménages élargis dirigés par un homme sont plus fréquents en milieu rural qu'en milieu urbain (74,7 % contre 53,7 %). Par contre, pour les ménages élargis dirigés par une femme, les proportions sont presque identiques quel que soit le milieu de résidence (59,2 % en milieu urbain et 59,6% en milieu rural).

Les ménages nucléaires représentent 19,1% en milieu urbain et 15,7% en milieu rural. Ils constituent le deuxième type de structures de ménage le plus fréquent. Ce niveau est essentiellement dû aux ménages dirigés par les hommes, puisqu'ils en représentent plus du quart, quel que soit le milieu considéré (24,0% en milieu urbain et 17,8% en milieu rural), alors que les ménages, dont le chef de ménage est de sexe féminin, ne représentent que 7,8% en milieu urbain et 3,5% en milieu rural.

Il est noté une baisse de l'effectif des ménages nucléaires dirigés par un homme en milieu urbain (24%) et rural (17,8%) par rapport au dernier recensement qui était de 27,6% en milieu urbain et 26,4% en milieu rural

En ce qui concerne les ménages monoparentaux, ils sont plus fréquents en milieu urbain (5,7% contre 2,9% en milieu rural). Toutefois, le pourcentage des ménages monoparentaux (15,6%) dirigés par une femme est plus important que celui dirigés par des hommes (2%), quel que soit le milieu de résidence.

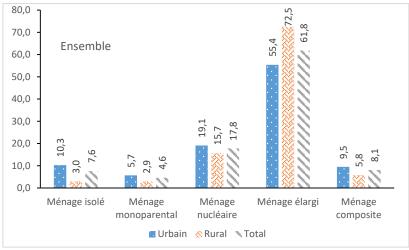
Pour ce qui est des ménages isolés, ils sont plus fréquents en milieu urbain, quel que soit le sexe du chef de ménage et majoritairement dirigé par des hommes (12,1% contre 6,4% pour les femmes). A l'inverse, en milieu rural, la proportion de ménages isolés dirigés par une femme est plus élevée (5,4 % contre 2,6 %).

Les ménages composites sont plus fréquents en milieu urbain (9,5%) et sont le plus souvent dirigés par les femmes.



65,0 70,0 Masculin 55,0 60,0 45,0 Féminin 50,0 35,0 40,0 30,0 25,0 20,0 15,0 10,0 5.0 0,0 Weighe splan Weighe grates ** Rural Netrage Composite -5,0 entra la metrage data la metrage data la metrage composite Urbain

Graphique IX-7: Répartition (%) des ménages selon le type par milieu de résidence et sexe du chef de ménage



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

IX.5.2.2. Région de résidence

La répartition des ménages dirigés par un homme ou une femme varie d'une région à une autre. Indépendamment au sexe du chef de ménage, les ménages élargis sont de loin les plus fréquents au Sénégal. Ils sont majoritairement dirigés par des hommes et les proportions les plus élevées (plus de 7 ménages sur 10) sont enregistrées dans les régions de Kaffrine (79,5%), Sédhiou (79,2%), Kolda (76,5%), Diourbel (75,3%), Kaolack (75,3%), Fatick (73,6%), Matam (72,9%), Louga (71,0%) et Tambacounda (70,6). Par contre, les proportions les plus faibles s'observent à Dakar (42,8%) et Kédougou (55,1%).

Pour les ménages élargis dirigés par une femme, elles représentent plus de 60% des ménages, sauf dans les régions de Ziguinchor (56,9%), Dakar (53,1%) et Kédougou (42,5%). La région de Kédougou se distingue par la plus faible proportion de ménages de cette catégorie.

En ce qui concerne les ménages nucléaires, ils sont plus fréquents chez les ménages dirigés par un homme que ceux dirigés par une femme, quelle que soit la région. Les régions les plus concernées sont Dakar (28,6%), Saint Louis (25,0%), Kédougou (23,9%) et Louga (22,0%). L'inverse est constaté lorsqu'on s'intéresse aux ménages monoparentaux. En définitive, cette configuration reflète la situation observée au niveau national. La monoparentalité semble être une des caractéristiques des ménages dirigés par une femme alors que la nucléarisation caractérise les ménages dirigés par un homme.

Dans l'ensemble, les ménages isolés dirigés par des hommes sont plus fréquents dans les régions de Dakar (15,3%), Ziguinchor (13,2%) et Kédougou (10,9%). Toutefois, à l'inverse des autres régions, Kédougou se singularise par une proportion de ménages isolés dirigés par les femmes plus élevée (12%).

En ce qui concerne les ménages composites dirigés par des hommes, ils sont moins importants au niveau national. Ils sont plus fréquents dans la région de Dakar (11,8%) et moins fréquents au niveau de la région de Kaffrine (2,5%). La région de Kédougou a la proportion la plus élevée de ménages composites dirigés par une femme (18,8%).

Tableau IX-11. : Répartition (%) des ménages par sexe du chef de ménage et par région selon le type

Sexe	Région	Ménage Ménage		es de ménage Ménage	Ménage Ménage		Total
		isolé	monoparental	nucléaire	élargi	Ménage composite	
	Dakar	15,3	1,5	28,6	42,8	11,8	432 422
	Ziguinchor	13,2	1,3	20,1	57,2	8,3	62 560
	Diourbel	3,8	1,0	14,6	75,3	5,3	144 437
	Saint-Louis	5,4	1,3	25,0	63,6	4,6	103 182
	Tambacounda	4,7	0,8	19,6	70,6	4,2	74 898
	Kaolack	4,3	0,7	15,5	75,3	4,2	97 804
Masculin	Thiès	7,7	1,0	20,6	64,6	6,1	199 256
Masculin	Louga	2,7	0,8	22,0	71,0	3,5	97 245
	Fatick	4,5	0,8	15,7	73,6	5,4	69 113
	Kolda	3,3	0,5	16,4	76,5	3,3	75 491
	Matam	3,2	1,1	18,7	72,9	4,2	53 582
	Kaffrine	2,2	0,4	15,4	79,5	2,5	65 543
	Kédougou	10,9	1,2	23,9	55,1	8,8	26 282
	Sédhiou	3,3	0,5	12,8	79,2	4,2	42 247
	Ensemble	8,1	1,1	21,4	62,6	6,8	1 544 064
	Dakar	8,3	16,8	9,8	53,1	11,9	200 159
	Ziguinchor	9,6	14,4	4,4	56,9	14,8	25 125
	Diourbel	3,9	11,8	3,6	66,4	14,3	50 352
	St-Louis	3,9	16,0	6,0	62,9	11,1	35 069
	Tambacounda	4,6	18,0	6,4	60,8	10,2	11 603
	Kaolack	3,7	13,2	4,8	65,8	12,5	25 337
Féminin	Thiès	5,0	15,9	6,6	62,7	9,8	66 683
reminin	Louga	3,5	16,4	3,4	62,7	14,0	23 085
	Fatick	4,9	16,0	3,7	63,5	12,0	18 865
	Kolda	4,0	17,2	4,0	65,9	9,0	10 709
	Matam	2,6	11,5	3,3	69,8	12,9	16 783
	Kaffrine	4,5	14,4	3,8	63,7	13,6	6 301
	Kédougou	12,0	20,6	6,0	42,5	18,8	5 095
	Sédhiou	5,2	13,7	2,9	65,8	12,4	6 206
	Ensemble	6,2	15,6	6,8	59,3	12,1	501 372

Source: ANSD. RGPH-5, 2023



IX.5.3. CARACTÉRISTIQUES DESCRIPTIVES DE LA STRUCTURE DES MÉNAGES ORDINAIRES

IX.5.3.1. Age du chef de ménage

La répartition des ménages selon la typologie laisse apparaître une prépondérance des ménages élargis, quel que soit le sexe. La fréquence des ménages élargis augmente dans le même sens que l'âge du Chef de ménage (graphiques 9.8 et 9.9).

On note une prépondérance des ménages composites et isolés pour les chefs de ménages hommes âgés de moins de 25 ans et les femmes âgées de moins 20 ans (graphiques 9.8 et 9.9). Les ménages isolés concernent le plus souvent des personnes d'un âge relativement jeune, quel que soit le sexe du chef de ménage. Une baisse de la proportion de ménages de ce type s'observe avec l'accroissement de l'âge indépendamment du sexe. En revanche, la situation inverse s'observe à partir de 65 ans pour les ménages dont le chef de ménage est de sexe féminin.

La répartition des ménages ayant un chef de ménage de sexe masculin selon la typologie par groupe d'âge, montre que le ménage nucléaire constitue la deuxième catégorie la plus fréquente parmi les ménages dirigés par les hommes âgés de 30 ans et plus. Elle est suivie respectivement des ménages isolés, composites et monoparentaux (graphique 9.8).

Les ménages monoparentaux concernent essentiellement les chefs de ménage de sexe féminin ayant un âge compris entre 20 et 60 ans. Toutefois, les plus fortes proportions s'observent chez les chefs de ménage dont l'âge est compris entre 35 et 49 ans (22,9% pour les chefs de ménage de 35-39 ans et 23,8% pour ceux ayant 40-44 ans).

Tableau 12 : Proportion des ménages ayant un chef de ménage de sexe masculin selon le type par groupe d'âge

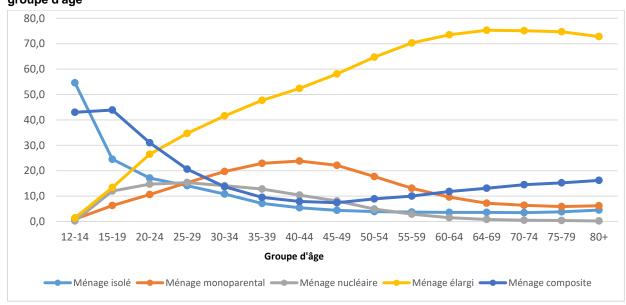
Groupes d'âges	Ménage isolé	Ménage monoparental	Ménage nucléaire	Ménage élargi	Ménage composite
15-19	38,6	0,4	4,6	5,4	51,0
20-24	25,7	0,3	13,5	19,0	41,5
25-29	21,8	0,5	20,0	31,3	26,4
30-34	17,5	0,7	24,7	42,6	14,5
35-39	12,6	0,8	25,8	52,1	8,7
40-44	8,1	1,0	25,8	59,6	5,5
45-49	6,0	1,1	25,4	63,5	3,9
50-54	4,5	1,3	24,5	66,8	2,9
55-59	4,1	1,3	21,8	70,2	2,6
60-64	3,3	1,4	17,9	75,0	2,4
64-69	3,0	1,3	14,3	79,1	2,2
70-74	2,6	1,2	11,1	82,8	2,3
75-79	2,4	1,2	9,0	85,0	2,4
80+	2,2	1,1	7,0	86,6	3,1

100,0 90,0 80,0 70,0 60,0 50,0 40,0 30,0 20,0 10,0 0,0 20-24 25-29 30-34 35-39 80+ 15-19 40-44 45-49 50-54 55-59 60-64 64-69 Groupe d'âge Ménage isolé
Ménage monoparental
Ménage nucléaire
Ménage élargi
Ménage composite

Graphique IX-8 : Proportion des ménages ayant un chef de ménage de sexe masculin selon le type par groupe d'âge

Tableau 13 : Proportion des ménages ayant un chef de ménage de sexe féminin selon le type par groupe d'âge

Groupes			Ménage Ménage		Ménage
d'âges	J	monoparental	nucléaire	Ménage élargi	composite
12-14	54,6	0,9	0,2	1,4	43,0
15-19	24,5	6,3	12,0	13,4	43,9
20-24	17,1	10,6	14,7	26,5	31,0
25-29	14,1	15,3	15,3	34,7	20,6
30-34	10,8	19,7	14,1	41,6	13,7
35-39	7,1	22,9	12,8	47,7	9,5
40-44	5,4	23,8	10,4	52,4	7,9
45-49	4,4	22,1	8,1	58,1	7,4
50-54	3,9	17,7	4,9	64,7	8,9
55-59	3,7	13,1	2,9	70,3	10,0
60-64	3,6	9,6	1,5	73,5	11,8
64-69	3,6	7,2	0,8	75,3	13,1
70-74	3,5	6,4	0,5	75,1	14,5
75-79	3,8	5,9	0,4	74,7	15,2
80+	4,5	6,2	0,2	72,8	16,2



Graphique IX-9 : Proportion des ménages ayant un chef de ménage de sexe féminin selon le type par groupe d'âge

IX.5.3.2. Niveau d'instruction du chef de ménage

L'analyse du niveau d'instruction montre la prépondérance des ménages élargis indépendamment du niveau et du sexe du chef de ménage (graphique 9.10 et 9.11) qui diminue avec le niveau d'instruction. En effet, plus le niveau d'instruction est élevé plus la proportion de ménages élargis est faible. Elle passe de 67,0 % chez les chefs de ménages de sexe masculin qui ont aucun niveau à 49,9% pour ceux de niveau supérieur. La même situation est observée chez les ménages élargis dirigés par une femme avec 63,0% qui n'ont aucun niveau à 36,9% qui ont le niveau supérieur.

A l'inverse, les proportions de ménages nucléaires, composites et isolés dirigés par un chef de ménage homme augmentent avec le niveau d'instruction. En effet, elles passent respectivement de 19,9%, 6,6% et 5,4% pour les sans instruction à 24,5%, 12,8% et 11,6% pour ceux de niveau supérieur.

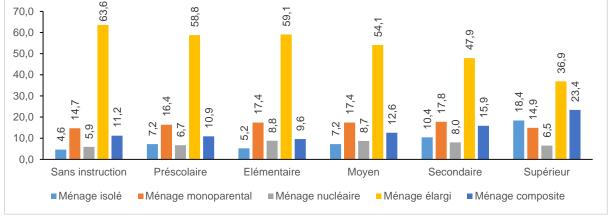
80,0 67,0 7 70,0 59,7 54,9 54,3 60,0 50,0 40,0 24,4 24.5 24,0 23,2 19,9 30.0 17,7 20,0 10.0 0,0 0,0 Sans instruction Préscolaire Flémentaire Moyen Secondaire Supérieur ■ Ménage isolé ■Ménage monoparental ■ Ménage nucléaire ■ Ménage élargi ■ Ménage composite

Graphique IX-10 : Répartition (%) des ménages dirigés par un chef de ménage de sexe masculin selon le type et par niveau d'instruction

Par ailleurs, aucune variation n'est notée pour les ménages monoparentaux dirigés par un homme; leur proportion tourne autour de 1% quel que soit le niveau d'instruction. Chez les chefs de ménage de sexe féminin, la proportion des ménages isolés et composites augmentent avec le niveau d'instruction du chef de ménage, elle est passée respectivement de 4,6% et 11,2% chez les femmes chefs de ménage sans niveau à 14,4% et 23,4% chez les femmes chefs de ménage ayant atteint le niveau supérieur. Pour les ménages monoparentaux et nucléaires, les proportions les plus élevées sont observées chez les femmes de niveau secondaire avec respectivement 17,8% et 8,0%.

58,8 70.0 59,1 63. 54, 60,0 47 50,0

Graphique IX-11 : Répartition (%) des ménages dirigés par un chef de ménage de sexe féminin selon le type et par niveau d'instruction



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

IX.5.3.3. Etat matrimonial du chef de ménage

Les résultats du RGPH-5 mettent en évidence des différences sur les types de ménages selon l'état matrimonial du chef de ménage et comparativement au sexe du Chef de ménage. En effet, les ménages élargis sont largement majoritaires chez les chefs de ménage de sexe masculin polygames (87,8%), monogames (59,5%) et veufs (58,0%). Les ménages élargis dominent chez les femmes chef de ménage, sauf pour les femmes célibataires (19,5%). Les proportions de ménages élargis les plus élevées sont enregistrées chez les femmes veuves (71,6%), polygames (64,6%) et monogames (56,8%).

Les ménages isolés sont plus nombreux chez les chefs de ménage de sexe masculin célibataires (48,5%), divorcés (37,8%), séparés (34,8%) et en union libre (33,1%). Par contre, pour les femmes chefs de ménage, la proportion de ménages isolés la plus élevée est enregistrée chez les femmes célibataires avec 31,6%.

La monoparentalité est plus fréquente chez les divorcées (30,3%) et les séparées (25,4%) pour les ménages dont le chef est de sexe féminin. Elle représente environ deux ménages sur dix parmi ceux des femmes vivant en union libre (18,7%), en union monogamique (16,9%) ou polygamique (14,8%). Lorsque le chef de ménage est un homme, la monoparentalité concerne surtout les veufs (13,5%), les séparés (12,1%) et les divorcés (12,1%).

Les ménages composites sont plus fréquents chez les chefs de ménage de sexe masculin célibataires (48,0%), en union libre (42,8%), divorcés (26,6%) et séparés (22,2%). En revanche, pour les femmes chefs de ménage, les ménages composites sont majoritairement plus fréquents.

Tableau IX-12. : Répartition (%) des ménages par sexe du chef de ménage et par état matrimonial selon le type de ménage

	Etat matrimonial						
Sexe		Ménage isolé	Ménage monoparental	Ménage nucléaire	Ménage élargi	Ménage composite	Total
	Monogame	5,7	1,0	29,6	59,5	4,2	1 003 308
	Polygame	1,9	0,5	8,3	87,8	1,5	405 623
	Célibataire	48,5	1,2	0,0	2,3	48,0	106 685
Masculin	Veuf	13,0	13,5	0,0	58,0	15,5	14 576
iviascuiiii	Divorcé	37,8	12,1	0,0	23,5	26,6	12 404
	Union libre (concubinage)	33,1	4,8	0,0	19,3	42,8	517
	Séparé	34,8	12,1	0,0	30,9	22,2	952
	Total	8,1	1,1	21,4	62,6	6,8	1 544 064
	Monogame	4,0	16,9	13,8	56,8	8,4	164 074
	Polygame	3,1	14,8	7,9	64,6	9,7	146 582
	Célibataire	31,6	10,7	0,0	19,5	38,1	39 902
Féminin	Veuve	3,6	13,5	0,0	71,6	11,3	124 929
reminin	Divorcée	11,2	30,3	0,0	45,4	13,0	23 559
	Union libre (concubinage)	7,2	18,7	0,0	55,7	18,4	819
	Séparée	7,1	25,4	0,0	55,5	12,0	1 507
	Total	6,2	15,6	6,8	59,3	12,1	501 372

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

CONCLUSION

Les résultats du cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) montrent la prépondérance des ménages ordinaires (99,3%) qui abritent 97,5% de la population du Sénégal. Ils sont essentiellement dirigés par des hommes (75,5%).

Les ménages ordinaires sont caractérisés par une taille encore élevée, avec une moyenne de 9 individus par ménages, surtout en milieu rural où 11 individus en moyenne sont dénombrés par ménage. Les ménages collectifs sont constitués majoritairement de daaras traditionnels, environ six ménages collectifs sur dix.

Les ménages ordinaires les plus peuplés se trouvent dans la région de Sédhiou, avec une taille moyenne de 12 individus. Il a été constaté que les ménages dirigés par un chef âgé de 50 ans ou plus ont des effectifs plus élevés. En effet, la taille moyenne de ces ménages dépasse la moyenne de 9 individus (moyenne national).

Les ménages qui enregistrent les nombres d'individus les plus élevés sont ceux dirigés par un chef de ménage homme en situation de polygamie. La taille du ménage varie dans le sens inverse du niveau d'instruction du chef de ménage quel que soit le sexe.

La structure des ménages est quand-à-elle largement dominée par les ménages élargis, quels que soient le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage. Ils concernent six (6) ménages sur dix (10), localisés essentiellement en milieu rural et majoritairement dirigés par des hommes.

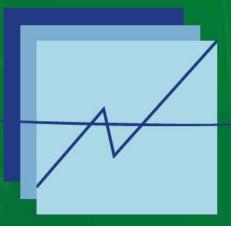
La structure des ménages varie selon les caractéristiques du chef de ménages. En effet, plus l'âge du chef de ménage est élevé, plus la fréquence des ménages élargis est élevée, les proportions les plus fortes s'observent chez les chefs de ménage d'un âge relativement avancé. L'analyse du niveau d'instruction montre la prépondérance des ménages élargis pour tous les niveaux d'instruction.

Les résultats du RGPH-5 révèlent, en outre, que les ménages élargis sont largement majoritaires chez les chefs de ménage de sexe masculin polygames (87,8%), monogames (59,5%) et veufs (58,0%). S'agissant des femmes chefs de ménage, les ménages élargis sont dominants, sauf pour les femmes célibataires chefs de ménage (19,5%). Les proportions de ménages élargis les plus élevées sont enregistrées chez les femmes veuves (71,6%), polygames (64,6%) et monogames (56,8%).

Les ménages isolés sont plus nombreux chez les chefs de ménage de sexe masculin célibataires, divorcés, séparés et en union libre. Par contre, pour les femmes chefs de ménage, la proportion de ménages isolés la plus élevée est enregistrée chez les femmes célibataires avec trois ménages sur dix.

La monoparentalité est plus fréquente chez les divorcées (30,3%) et les séparées (25,4%) pour les ménages dont le chef est de sexe féminin.





ANSD

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant, Colobane. BP 116 Dakar RP - SENEGAL

